



Dossier de presse  
Brest, le 06 juin 2014

---

## Création du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, sixième parc naturel marin français

À l'occasion de la Journée mondiale des océans, dimanche 8 juin 2014,  
Ségolène ROYAL et Frédéric CUVILLIER annonceront la création  
du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon.



Crédit photo : Laurent Mignaux / MEDDE-MLET

---

### Contacts presse :

**Service de presse de Mme Ségolène Royal** : 01 40 81 78 31

**Service de presse de M. Frédéric Cuvillier** : 01 40 81 77 57

**Agence des aires marines protégées** :

Fabienne Quéau : [fabienne.queau@aires-marines.fr](mailto:fabienne.queau@aires-marines.fr) - 02 98 33 34 93 / 06 87 89 25 47

Agnès Poiret : [agnes.poiret@aires-marines.fr](mailto:agnes.poiret@aires-marines.fr) - 02 98 33 92 58 / 06 79 04 47 07

**La création du Parc naturel marin est une réelle opportunité pour le bassin d’Arcachon. Le Parc, dans lequel l’ensemble des acteurs locaux seront représentés, pourra proposer des mesures propres à assurer la protection du bassin tout en permettant le maintien ou le développement durable des activités économiques.**

## Une lagune à marée, façonnée par l’homme

Au creux du golfe de Gascogne, le bassin d’Arcachon constitue une lagune remarquable par ses paysages et son patrimoine naturel. Cette lagune à marée, l’une des rares d’Europe, est en perpétuel mouvement.

Les échanges avec l’océan, les cours d’eau douce et les déplacements de bancs de sables créent une mosaïque de paysages : delta de la Leyre, prés salés, vasières coquillères, chenaux, dunes battues, presqu’île du cap Ferret, îlots sableux dont le banc d’Arguin à l’entrée du bassin, vasières à zostères...

Ces divers habitats assurent des fonctions écologiques essentielles : zones de reproduction, de nurserie, de reposoir, productions biologiques, drainage des eaux, piège à sédiments, recyclage de la matière...



*>Légende : l’hippocampe, l’une des espèces les plus emblématiques du bassin d’Arcachon.  
Crédit photo: L’Océana Arcachon.*

Vers le large, l’ouvert du bassin relie la lagune à l’océan. Véritable « corridor écologique », ce lieu de passage permet à des espèces océaniques comme le phytoplancton ou les juvéniles de soles d’entrer dans le bassin, et à d’autres espèces – telles les anguilles – de poursuivre leur cycle de vie en mer.

Cet espace naturel remarquable abrite de nombreuses activités maritimes professionnelles et de loisirs.



Le bassin d’Arcachon est naturellement associé à l’huître ; l’ostréiculture est la principale activité en termes d’emplois.

*> Légende : les huîtres sont transportées dans des parcs situés sur le Banc d’Arguin, à l’entrée du bassin d’Arcachon. Les eaux vives apportent à l’huître une nourriture suffisante en plancton, et les courants marins lui donnent progressivement une forme régulière et allongée.*

*Crédit photo : Laurent Signaux/MEDDE-MLET*

La pêche, professionnelle ou récréative (pêchant principalement sole, seiche et bar), est également une activité maritime importante. Des chalutiers, des fileyeurs et des « vedettes océan » travaillent sur le bassin et également à l’extérieur.



La plaisance ne cesse de se développer: Arcachon est devenu le second port de plaisance atlantique. On trouve sur cet espace relativement réduit, plus de 12 000 navires, en grande majorité motorisés (ce qui est assez spécifique au bassin), d'une longueur moyenne de 6 à 8 mètres.

>Légende: plaisance vers les îlots sableux à l'entrée du bassin d'Arcachon, dans la Réserve naturelle nationale du banc d'Arguin.  
Crédit : Laurent Mignaux / MEDDE-MLET

Un patrimoine culturel unique témoigne de cette identité maritime : pinasses, bacs à voile, cabanes ostréicoles, pitts à civelle...

À la population permanente, s'ajoute un nombre important de résidents secondaires, le bassin accueillant en outre 40 000 touristes par an. Ce phénomène a considérablement participé au développement de l'urbanisme.

#### **Un patrimoine naturel exceptionnel**

- Oiseaux : zone d'importance internationale pour les sternes caugek, les bécasseaux variables, les barges à queue noire et les gorges bleues...
- 14 espèces de mammifères marins (dont marsouin, grand dauphin, phoque gris) et 4 espèces de tortues marines (dont tortue caouanne, tortue luth).

#### **... mais fragile**

- L'herbier à zostères (*Zostera noltii*), habitat privilégié de l'hippocampe, était le plus étendu d'Europe fin 1990 : il recouvrait les 2/3 des vasières (70 km<sup>2</sup>). Depuis 2005, il ne cesse de régresser en surface et en densité.
- Le recul de la dune du Pilat est de 1 à 5 m par an.

#### **Les activités en quelques chiffres**

- 350 entreprises ostréicoles, 8 000 à 10 000 tonnes d'huîtres produites annuellement.
- 2 800 anneaux de plaisance.
- 120 000 habitants à l'année, plus de 130 000 résidents secondaires.

## Les objectifs du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Le Parc naturel marin fait écho aux attentes des habitants et des usagers du bassin d'Arcachon. Les objectifs du Parc naturel marin reflètent la volonté partagée par les acteurs locaux de forger un véritable outil de protection et de gestion du milieu marin dans le respect d'une identité maritime.

Ces objectifs sont définis dans **7 orientations de gestion** présentées dans le décret de création du Parc :

- **Améliorer la connaissance de la dynamique du bassin et de son lien avec l'océan**, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre les écosystèmes ;
- **Préserver et restaurer la spécificité de la biodiversité lagunaire** et l'attractivité du bassin et de son ouvert **pour les oiseaux** ;
- **Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux, notamment les marais maritimes**, par une exigence accrue pour **la qualité des eaux** et une gestion cohérente des richesses naturelles et des usages ;
- **Promouvoir et accompagner les filières professionnelles, notamment la pêche et la conchyliculture**, pour préserver les emplois et valoriser les savoir-faire, dans une démarche respectueuse des équilibres naturels ;
- **Promouvoir des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques** par l'adaptation des comportements et des aménagements et l'innovation technologique ;
- **Contribuer à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins** afin de conserver au territoire son identité maritime et la faire prendre en compte dans les projets de développement ;
- **Responsabiliser l'ensemble de la population en la sensibilisant aux impacts des usages** sur les équilibres naturels marins du bassin et aux bénéfices qui résultent de ces équilibres pour sa qualité de vie.

Ces 7 orientations de gestion sont fondées sur les principes présidant à la création d'un parc naturel marin définis dans le code de l'environnement<sup>1</sup> :

- > **connaissance du patrimoine marin,**
- > **protection du milieu marin,**
- > **développement durable des activités maritimes.**

Ces orientations de gestion seront déclinées dans un plan de gestion, feuille de route du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon à 15 ans, et se traduiront en actions de suivi du milieu marin, de contrôle, de soutien aux activités maritimes durables et de sensibilisation des usagers.

---

<sup>1</sup> Article L. 334-3 du code de l'environnement. Les parcs naturels marins et l'Agence des aires marines protégées, établissement public dont ils dépendent, ont été créés par la loi du 14 avril 2006.



## Qui gère le Parc naturel marin ?

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public sous tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le Parc est géré par un **conseil de gestion** composé d'acteurs locaux, qui s'appuie sur une équipe d'agents et des moyens techniques et financiers mis à sa disposition par l'Agence des aires marines protégées.

Le conseil de gestion traite des sujets intéressant le parc dans une vision transversale des écosystèmes et des usages. Il se réunit deux à trois fois par an. Il élit en son sein son président, des vice-présidents, son bureau et établit son règlement intérieur. Il prépare et suit le plan de gestion. Ce plan élaboré pour une durée de quinze ans détermine les mesures de connaissance, de protection, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre.

Le conseil de gestion du Parc comprendra **56** membres, représentant toutes les parties prenantes de cet espace marin : les usagers professionnels (ostréiculteurs, pêcheurs, industries nautiques...), les usagers de loisirs (sports de glisse, voile, pêche...), les élus locaux (communes du bassin, région, département), les associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, des personnes qualifiées et des représentants des services de l'État.

# Les grandes étapes de la création du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

## **Des engagements internationaux et une stratégie nationale**

La création d'un réseau complet, représentatif et cohérent d'aires marines protégées, parmi lesquelles figurent les parcs naturels marins, est l'un des engagements internationaux de la France, seconde nation maritime au monde avec onze millions de km<sup>2</sup> d'eaux sous juridiction.

Dès 2005, le plan d'action mer de la stratégie nationale pour la biodiversité prévoit, pour répondre à cet engagement, la création de dix parcs naturels marins. En 2007, la stratégie nationale de création d'aires marines protégées identifie le bassin d'Arcachon comme secteur d'étude pour la création d'un parc naturel marin. Les enjeux écologiques liés au fonctionnement du bassin d'Arcachon, en tant que lagune à marées, s'inscrivent notamment pleinement dans l'axe 6 de la stratégie visant à améliorer la prise en compte de la dimension terre-mer.

La nouvelle stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées, approuvée en Conseil des ministres en avril 2012, a notamment pour objectif de créer un réseau cohérent, représentatif et bien géré pour 20% des eaux sous juridiction d'ici à 2020.

## **La mission d'étude**

Entre 2008 et 2009, l'Agence des aires marines protégées multiplie les contacts avec les élus, les ostréiculteurs, les pêcheurs, les scientifiques et les services de l'Etat du Bassin pour juger de l'intérêt local pour un parc naturel marin. Ces acteurs locaux rencontrent également des élus du Parc naturel marin d'Iroise, premier parc naturel marin français créé en 2007.

Le 11 janvier 2010, une mission d'étude est lancée officiellement par arrêté ministériel, sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet d'Aquitaine, préfet de la Gironde.

En février 2010, une équipe de l'Agence des aires marines protégées est installée à Arcachon.

Le rôle de la mission d'étude est d'animer **la concertation** avec les acteurs de la mer. La concertation s'est faite sous plusieurs formes (réunions publiques, ateliers thématiques, séminaire, comités de concertation, etc.) et a rassemblé plus 235 personnes et 148 organismes. La mission d'étude a également pour rôle de faire un état des lieux du patrimoine naturel et culturel du bassin d'Arcachon, ainsi que celui des activités humaines. À partir de cet état des lieux, des enjeux spécifiques sont identifiés pour ce milieu marin.

La concertation fait émerger un projet de parc naturel marin cohérent avec un périmètre, une proposition de gouvernance (la composition du conseil de gestion) et des objectifs (les orientations de gestion).

## **L'enquête publique**

Ce projet de parc est soumis à enquête publique du 26 décembre 2011 au 02 février 2012 dans les 10 mairies du littoral du bassin d'Arcachon. Parallèlement, les organismes professionnels, les services de l'État ainsi que les communes sont consultés pour donner leur avis.

Le projet de parc naturel marin recueille un avis favorable.

## **La création du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon**

Fin octobre 2013, lors du 3e Congrès international des aires marines protégées (IMPAC 3) à Ajaccio, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, annonce la signature du décret de création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon.

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon est officiellement créé début juin.

## Le réseau des parcs naturels marins

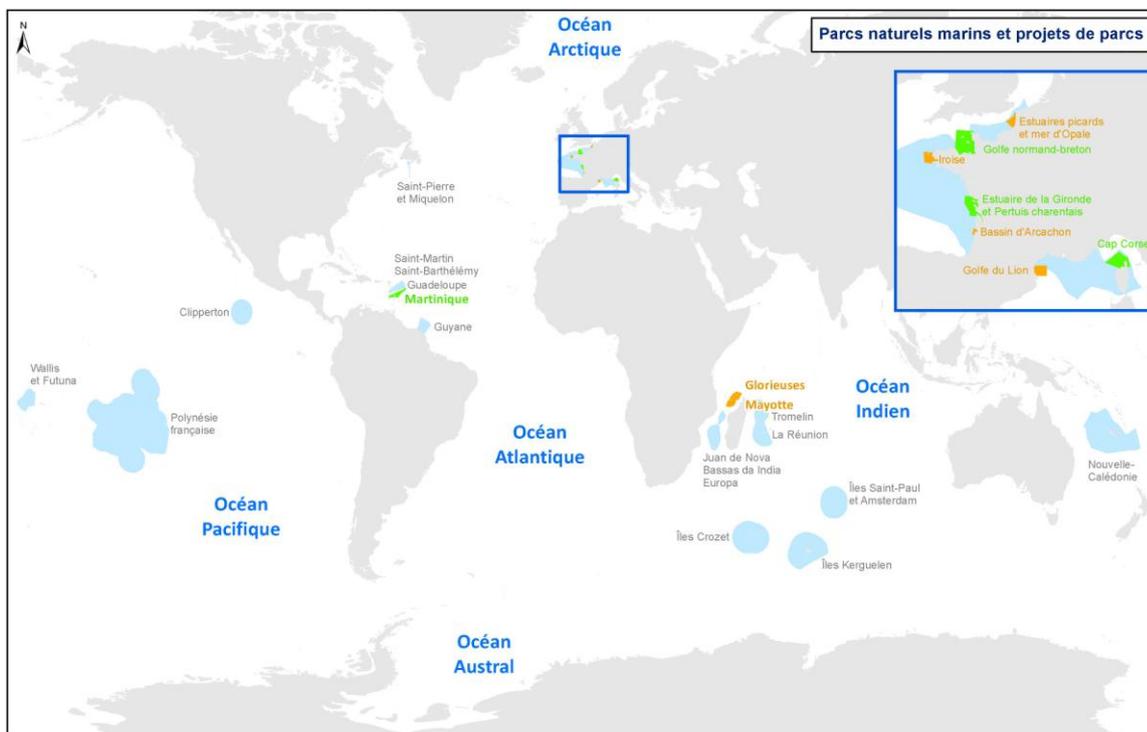
Il existe actuellement six parcs naturels marins. En 2007, le premier parc naturel marin fut créé en **Iroise** (environ 3 500 km<sup>2</sup>). En 2010, **Mayotte** devenait le premier parc naturel marin d'outre-mer avec une superficie d'environ 70 000 km<sup>2</sup>. L'année suivante, le premier parc naturel marin de Méditerranée voyait le jour : celui du **golfe du Lion** (environ 4 000 km<sup>2</sup>). En 2012 furent créés deux nouveaux parcs : dans l'océan Indien, dans la continuité de celui de Mayotte, **le Parc naturel marin des Glorieuses** (environ 48 000 km<sup>2</sup>), et le premier parc de la Manche, **le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale** (environ 2 300 km<sup>2</sup>). Et début juin 2014, **le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon** est créé.

Les parcs naturels marins sont un outil de protection et de gestion spécifiquement pensés pour la mer. Le milieu marin, riche et globalement méconnu, nécessite une protection adaptée : les écosystèmes ne connaissent pas de frontières, les océans sont peu accessibles et les repères ne sont pas ceux de la terre. Les parcs naturels marins ont pour objectifs de connaître et protéger le milieu marin tout en développant de façon raisonnée les activités humaines. Leur « marque de fabrique » est la concertation et un mode de gouvernance associant tous les acteurs du milieu marin concernés par le périmètre du parc.

Les parcs naturels marins font partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public national dédié à la protection du milieu marin, placé sous la tutelle du ministère chargé de la protection de la nature.

L'Agence travaille à la création de quatre autres parcs naturels marins : sur la façade Atlantique, le projet de parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais ; dans la Manche, un projet de parc dans le golfe normand-breton ; une mission d'étude a été également installée en Martinique et **depuis ce jour, un projet de parc naturel marin au Cap Corse**.

## Le réseau des parcs naturels marins et des projets de parcs (métropole et outre-mer)



## Documents et informatiques pratiques

Plus d'informations sur le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon et sur les parcs naturels marins en consultant le site internet de l'Agence des aires marines protégées : [www.aires-marines.fr/arcachon](http://www.aires-marines.fr/arcachon)

### Cartes

Pour télécharger les cartes du périmètre du [Parc naturel marin du bassin d'Arcachon](#) et du [réseau des parcs naturels marins](#), cliquez sur les liens de notre cartothèque en ligne : Cartomer.

### Photos

Vous pouvez télécharger [les photos](#) du dossier de presse sur notre médiathèque en ligne. Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-7B2HRJEJO11.

### **La mention des crédits photos est obligatoire.**

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur la création du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

